Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603014-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 février 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER, Bernard BROUDER, adjoints, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Florence TOUSSAINT Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Madame Brunette Bénédicte BALTUS

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge LECOEUR

N° 2026-03-014

Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de déterminer les taux d'imposition de l'année 2026.

- Rappel des taux 2025,

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2025
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	**17,76%**
Taxe sur le foncier bâti	**43.53 %**
Taxe sur le foncier non bâti	**70.79 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes directes locales de 2025 au taux de 2024 soient :

- Taxe d'habitation : 17.76 %
- Taxe Foncière (bâti) : 43.53 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 70.79 %

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603014-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Serge LECOEUR

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE TERRE (Côtes-d'Armor)